

**PROCES – VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT  
GERMAIN DE SALLES – SEANCE DU 15 OCTOBRE 2021 A 19 H 30**

L'an deux mille vingt et un, le 15 octobre à 19 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain de Salles, dûment convoqué, s'est réuni à la salle d'exposition, sous la présidence de M. Robert PINFORT, Maire.

**PRESENTS :** Robert PINFORT, Marius COZMA, Quentin DUROCH, Frédéric GOUYARD, Patricia IGIER, Thierry MARTIN-DOUYAT, Yannick MORVAN, Guillaume RAY (arrivé à 20 h 05) Daniel REGNIER, Lionel RIBOT, Jean-François TURY

**PREAMBULE : APPROBATION DU PROCES-VERBAL**

Monsieur le Maire propose de valider le procès-verbal de la réunion du 3 septembre 2021, expédié à tous les membres. A l'unanimité et sans remarque, le procès-verbal est approuvé. Il propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : Cadeaux des Aînés. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

**AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU TERRITOIRE SAINT-POURCAIN SIOULE LIMAGNE**

Le schéma de cohérence territoriale du territoire Saint-Pourçain Sioule Limagne, arrêté en conseil communautaire du 20 juillet dernier, fixe les orientations d'aménagement du territoire ainsi que les objectifs de développement. Par exemple, il prévoit pour la commune de St Germain de Salles sur les vingt prochaines années 31 constructions nouvelles de maisons d'habitation. Avant l'ouverture de l'enquête publique, comme le prévoit l'article L 143-20 du Code de l'Urbanisme, ce projet doit être soumis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration. Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **EMET un avis favorable au projet du SCoT**

**INSCRIPTION DES CHEMINS RURAUX AU PLAN DEPARTEMENTAL D'ITINÉRAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNÉES (PDIPR)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la visite des agents du Conseil Départemental pour le recensement des chemins ruraux à préserver et qu'à cette occasion, un inventaire complet a été réalisé. Il présente les objectifs du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) et expose l'intérêt de l'inscription au plan pour la sauvegarde des chemins ruraux.

Vu les délibérations du conseil municipal des 14 février 1986, 3 octobre 1991, 7 septembre 2001 et du 9 novembre 2001 et après avoir pris connaissance de la liste des chemins inscrits au PDIPR à ce jour et de leur localisation, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DONNE un avis favorable à la demande de modification du PDIPR,**
- **S'ENGAGE conformément aux dispositions de la loi du 22 juillet 1983, abrogée par l'ordonnance du 18 septembre 2000, à conserver le caractère public et ouvert des chemins inscrits. En cas de suppression ou de changement d'affectation d'un chemin faisant partie d'un itinéraire, il proposera, après avis du Conseil Départemental, un chemin ou itinéraire de substitution équivalent**

Au titre de la protection des chemins ruraux et après consultation des précédentes délibérations, le Conseil Municipal :

- **DEMANDE la conservation au PDIPR des chemins ruraux ou chemins communaux reportés sur la carte annexée :**

- 1- chemin de la Terre Blanche renommé chemin de Sous Poulignat
- 2- chemin de la Terre Blanche au chemin de Sous Poulignat, 3- chemin de Sous Poulignat dans sa partie Ouest et 4- chemin des Chies sont réunis en un seul chemin renommé chemin des Chies
- 5- chemin des Bruyères
- 6- chemin de la Vache Blanche
- 7- chemin des Chaumes
- 8- chemin du Gâ
- 9- chemin de la Varennes renommé allée des Perce neiges
- 10- chemin de la Chaumerle
- 11- chemin des Nicquets
- 12- chemin des Mandagoux
- 13- chemin des Bruyères à la Conghe et 14- chemin de la Conghe sont réunis en un seul chemin renommé chemin de la Conghe
- 15- chemin de la Conghe aux Chiraux
- 16- chemin du Poirier Saint Pourçain

- 17- chemin des Terres Noires
- 18- chemin de la Motte à la Côte renommé chemin de la Côte
- 19- chemin de la Prairie
- 21- chemin de la Cure renommé chemin des Nérets

- **DEMANDE l'inscription au PDIPR des chemins ruraux ou chemins communaux reportés sur la carte annexée :**

- 01- prolongement du chemin de la Terre Blanche déjà inscrit et renommé chemin de Sous Poulignat
- 013- prolongement du chemin des Bruyères à la Conge déjà inscrit et renommé chemin de la Conghe
- 016- prolongement du chemin du Poirier Saint Pourçain déjà inscrit
- 22- chemin de la Source
- 23- chemin des Lambes
- 24- chemin du Champ Merlin
- 25- chemin des Varennes Muraille
- 26- chemin du Champ du Coin
- 27- chemin du Champ Briquet
- 28- chemin de la Séraille
- 29- chemin de la Pierre qui vire
- 30- chemin de la Sioule

- **DEMANDE le déclassement du PDIPR des chemins ruraux ou chemins communaux reportés sur la carte annexée :**

- 005- une partie du chemin des Bruyères
- 20- chemin des Clodis

*Toute délibération antérieure et traitant de l'actualisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée est réputée caduque.*

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS POUR L'INSTALLATION D'UN TRANSFORMATEUR SUR UNE PARCELLE**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'ENEDIS a prévu d'installer 2 transformateurs (longueur : 3.80 m largeur : 2.40 et hauteur : 2.60 m) à Salles, sur la parcelle cadastrée ZC 954, sise rue des Bruyères (derrière l'arrêt de bus) et au bourg sur la parcelle cadastrée ZC 910, parcelle qui correspond à la place du souvenir. Le transformateur serait installé à droite de l'arrêt de bus. Ces travaux ont pour but d'enfourer les lignes haute tension. En contrepartie, ENEDIS versera à la commune une indemnité unique et forfaitaire de vingt euros pour chaque convention. Après débat, la localisation du transformateur à Salles ne semble pas poser de problème (proximité d'un transformateur déjà existant). Le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention de servitudes avec ENEDIS pour l'installation d'un transformateur à Salles, sur la parcelle cadastrée ZC 954 par 8 voix pour et 3 contre (Mme IGIER, Mrs MORVAN ET RIBOT).

Par contre, 7 voix (Mme IGIER, MRS DUROCH, MARTIN-DOUYAT, MORVAN, REGNIER, RIBOT, TURY) et 1 abstention (M. COZMA) s'élèvent contre le projet d'installation d'un transformateur au bourg sur la place de souvenir. Personne n'est contre le fait d'enfourer les lignes électriques mais ces travaux ne doivent pas dénaturer le paysage. Si le conseil municipal émet un refus catégorique, les travaux d'enfouissement des lignes seront tout simplement repoussés. Après débat, il semble possible de proposer une autre parcelle pour installer le transformateur prévu au bourg, voire également celui prévu à Salles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ajourner ce point et de prendre rendez-vous avec les responsables des travaux afin de discuter avec eux des possibilités d'un autre site.

**DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAINT-POURCAIN SIOULE LIMAGNE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le fonds de concours pour 2021 versé par la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne est de 6 053 euros. Il propose de prendre 4 200 euros pour subventionner l'acquisition de matériel numérique pour l'école, dépense prévue au budget primitif 2021 en section d'investissement, pour un montant de 15 906.81 euros HT, soit 19 088.17 euros TTC et 1 853 euros pour les travaux de voirie, dépense prévue au budget primitif 2021 en section d'investissement pour un montant de 36 382 euros HT, soit 43 658.40 euros TTC.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé, après délibéré, à l'unanimité, **décide de solliciter le fonds de concours 2021 de 6 053 euros pour subventionner l'achat de matériel numérique destiné à l'école et les travaux de voirie.**

## PROJET DE TRAVAUX 2022

Des projets de travaux sont débattus :

- Curage de fossés et réparation du pont au stade.
- Curage de fossés route des Colettes (propriété MASSON).

Les travaux de curage seront effectués par les agents techniques. Une mini-pelle sera louée le temps des travaux.

Clôture de l'école et portail : des devis sont à demander rapidement afin de déposer des demandes de subvention.

## CADEAUX AUX AINÉS

**Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, valide les décisions prises par la Commission d'Actions Sociales réunie le 11 octobre ainsi qu'il suit :** Pour les aînés de 65 ans et plus au 31 décembre 2021, organisation d'un goûter précédé d'une projection le samedi 4 décembre à 14 h 30 et distribution d'un bon cadeau d'une valeur de 15 euros, valable à la boulangerie de Saint-Germain de Salles, aux Emaux à Jenzat, et dans les restaurants alentours.

Des colis « Maison de Retraite » d'une valeur de 20 euros seront achetés à INTERMARCHÉ. Les bénéficiaires sont : Mmes Odette BONGRAIN, Mrs Claude DUBOURGET, Hubert DUGAS DE BAUDAN, René LAPIERE.

## QUESTIONS DIVERSES

- Achat d'un chauffe-eau à la Chaume Billard demandé par Les Amis de la Pétanque. Ce point avait déjà été évoqué lors de précédentes réunions. Un chauffe-eau sera installé prochainement.
- Achat d'un filet pare-ballons au stade : Cette dépense sera prévue au prochain budget.
- Une proposition d'achat de la parcelle cadastrée ZC 976 d'une superficie de 884 m<sup>2</sup> a été faite à Monsieur Pierre MORIN pour un montant de 1 200 euros.
  - Nouvelle convention avec AXA pour proposer aux habitants de Saint-Germain de Salles une complémentaire santé à des conditions tarifaires promotionnelles.
  - Proposition de contractualisation d'une Charte sur site Natura 2000 « Basse Sioule » : refus
  - Le contrat de travail de M. Julien REGNIER se termine le 31 octobre. M. REGNIER sera recruté en qualité d'adjoint technique stagiaire pendant 1 an à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021.
  - Un vidéoprojecteur et une sono seront achetés pour la salle d'exposition. Cette dépense devra être inscrite au prochain budget.
  - Suite à la visite de Mme DUQUERROY, agent préventeur au Centre de Gestion de l'Allier, une cuve pour GNR doit être installée aux ateliers municipaux. Des devis seront demandés
  - Quelques administrés se plaignent de la présence de rats : la commune n'est pas responsable de la prolifération.

Fin de Séance : 22 h 15

Le maire, Robert PINFORT	
Le secrétaire de séance, Quentin DUROCH	